



COMMUNE DE BOUVIERES

## Procès-verbal de la séance du 6 novembre 2025

Le 6 novembre 2025 à 20h00, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 31 octobre 2025, s'est réuni à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Philippe REYNAUD.

**Présents :** Philippe REYNAUD, Damien BOMPARD, Jean-Noël PETITJEAN, Alexandrine VILLALONGA-BONNET, Pieter LE CLERCQ, Damian PATUREL, Paul-Henri BARBEROUSSE, Romain MAGAND

**Représentés :** Sandra GOVIN par Pieter LE CLERCQ

**Absent :** Jean-Marc GRANCONATO

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Paul-Henri BARBEROUSSE est désigné comme secrétaire de séance.

Il est ensuite procédé à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour

- Approbation du procès-verbal de la séance du 9 octobre 2025
- **Budget :** décision modificative, délibération qui autorise le Maire
- **Fiscalité :** Taxe d'habitation sur les résidences secondaires - Exonération en faveur des locaux classés meublés de tourisme ou des chambres d'hôtes
- **Dégâts d'orages :** point de situation
- Point sur les travaux en cours et non terminés
- Questions diverses et informations

~~~~~

### **1°) Procès-verbal de la séance du 9 octobre 2025**

Une erreur est signalée sur l'intitulé de l'objet de la délibération DE2025028.

Point 3 : rectification par Damian Paturel « que la commune offre une soupe et non pas Damian Paturel »

Rajouter que le conseil a validé le principe d'une séance de conseil municipal chaque 1<sup>er</sup> jeudi du mois.  
Les rectifications étant approuvées, le procès-verbal de la séance du 9 octobre 2025 est adopté à l'unanimité.

### **2°) Budget principal**

Le Maire explique que la commune a reçu la notification de la subvention du Département de la Drôme d'un montant de 76 246 € pour l'acquisition et les travaux au bâtiment Paturel. Il s'agit d'une 1<sup>ère</sup> tranche.

Il convient donc d'intégrer cette recette au budget pour pouvoir solder le crédit relais avant son

échéance en avril 2026.

#### **DE2025029 – Décision modificative n°2**

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

| <b>Fonctionnement</b>       |                                          | <b>Recettes</b> | <b>Dépenses</b> |
|-----------------------------|------------------------------------------|-----------------|-----------------|
| 011 - 6282                  | Frais de gardiennage                     | 0               | -29 754         |
| 023 (042)                   | Virement à la section d'investissement   | 0               | 29 754          |
| <b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b> |                                          | <b>0</b>        | <b>0</b>        |
| <b>Investissement</b>       |                                          | <b>Recettes</b> | <b>Dépenses</b> |
| 1323 - 0                    | Subv. non transf. Départements           | 76 246          | 0               |
| 021 (040) - 0               | Virement de la section de fonctionnement | 29 754          | 0               |
| 1641 - 0                    | Emprunts en euros                        | 0               | 106 000         |
| <b>TOTAL INVESTISSEMENT</b> |                                          | <b>106 000</b>  | <b>106 000</b>  |
| <b>TOTAL</b>                |                                          | <b>106 000</b>  | <b>106 000</b>  |

*Adopté à l'unanimité*

#### **3°) Fiscalité : taxe d'habitation sur les résidences secondaires**

Présentation du texte des impôts qui permet l'exonération de la taxe d'habitation en faveur des locaux classés meublés de tourisme ou des chambres d'hôtes.

Le Maire fait un tour de table pour recueillir l'avis de chacun.

Il est plutôt favorable à la mise en place de l'exonération de TH.

P. Le Clerc s'inquiète de la perte de recette pour la commune.

Réponse : la recette liée à cette taxe n'est pas très importante

P. Barberousse pense que l'exonération pourrait permettre le maintien des prix de location

#### **DE2025031 - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires - Exonération en faveur des locaux classés meublés de tourisme ou des chambres d'hôtes**

Le Maire de BOUVIERES expose les dispositions de l'article 1414 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'exonérer de taxe d'habitation les locaux classés meublés de tourisme ou les chambres d'hôtes.

Il précise que la décision du conseil municipal peut concerner une, ou l'ensemble de ces catégories de locaux.

Pour soutenir les hébergeurs et favoriser le tourisme sur notre territoire

Vu l'article 1414 bis du code général des impôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'exonérer de taxe d'habitation :

- les locaux classés meublés de tourisme
- les chambres d'hôtes

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

**Adopté à la majorité avec 6 voix pour**

**3 abstentions : Pieter Le Clercq, Sandra Govin, Alexandrine Villalonga-Bonnet**

L'exonération de TH ne sera applicable qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027 car il fallait délibérer avant le 1<sup>er</sup> octobre pour une application en 2026.

#### **4°) Dégâts d'orage : point de situation**

Lors de l'orage du 29 octobre 2025, un bout de berge du Roubion est parti vers Guisand, juste avant le pont en pierres. Le SMBRJ est venu sur place mardi. Il y a un arbre au milieu de la rivière. Il va falloir prévoir des travaux rapidement pour protéger le pont.

Damien Bompard signale que le chantier sur la RD ne concerne que la route. Le Département ne touche pas à l'enrochement existant qui a pourtant avancé vers le Roubion. C'est la 4<sup>ème</sup> fois que la route est refaite à cet endroit. Les travaux ont mis beaucoup de temps à commencer pourtant le Département a été informé dès le lendemain de l'affaissement qui s'est produit après la crue du 4 septembre 2025.

Jonas Huguenin du SMBRJ va aider la commune à monter les dossiers auprès de la police de l'eau pour les interventions en rivière.

L'entreprise ATTP va réajuster les devis pour les chemins revêtus.

Le Maire signale un dégât des eaux à l'église. Un dossier a été déposé auprès de l'assurance.

#### **5°) Point sur les travaux en cours et non terminés**

##### **● Parking route de Saint Nazaire**

Il faut le terminer, installer les panneaux et les poteaux de sécurité. Tout le matériel est acheté.

La date est fixée au vendredi 28 novembre.

##### **● Passerelle**

Il reste les derniers garde-corps à installer.

Romain Magand signale que Thibaud Schneider est en train de les finir et qu'il devrait les installer prochainement.

Paul Barberousse demande si une inauguration est prévue.

Le Maire voulait en faire une pour la fresque mais attendait que tous les travaux du dossier embellissement soient terminés. A voir.

#### **6°) Questions diverses et informations**

##### **● Jean-Noël demande si la personne reçue pour le poste d'agent technique a donné des nouvelles.**

Le Maire signale qu'il a transmis un CV et qu'il habite à Bollène. Une publication de poste va être faite pour un recrutement en janvier 2025.

● L'entreprise Objectif-eau est venue pour étudier la transformation du 2<sup>ème</sup> réservoir en réserve incendie. Un devis sera établi.

● Concernant le ruisseau la Roussille qui longe le chemin des Sauzets, il est nécessaire d'abattre des arbres. Le Maire a fait le tour avec le SMBRJ et Nicolas Girondel. Un devis va être établi. M. Tardy

prend en charge les arbres de son côté, le SMBRJ ceux qui sont dans le lit de la rivière et le reste à charge est pour la commune.

- Lecture du courrier de Marie-Pierre Mouton qui informe de son départ en tant que Présidente du Département de la Drôme pour devenir Sénatrice à la place de Gilbert Bouchet, décédé.
- Lecture du courrier de l'amicale des chasseurs qui sollicite un dégrèvement de leur facture d'eau. Le Maire explique qu'une fuite a été réparée mais il n'est pas possible d'appliquer l'écrêttement prévu par la loi Warsmann car c'est réservé aux habitations et aux particuliers.  
Le Maire propose de leur attribuer une subvention exceptionnelle.

#### **DE2025032 – Subvention exceptionnelle à l'amicale des chasseurs**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
décide d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 € à l'association amicale des chasseurs Bouvières-Gumiane

Dit que la somme sera inscrite au budget à l'article 65748

En tant qu'adhérents à l'amicale des chasseurs, le Maire et Damien Bompard s'abstiennent lors de la délibération.

- Damien Bompard fera passer des photos par rapport à l'eau qui sort de chez M. Faust.
- Réunion commission colis de Noël : lundi 10 novembre à 18h30
- Pieter Le Clercq a réuni la commission embellissement et propose un compte rendu :  
Dans l'attente des travaux d'assainissement, il est décidé d'attendre pour définir les emplacements d'implantation des arbres. Divers aménagements sont suggérés : délimitation des places de parking avec des bacs amovibles, pose d'une structure pour guider le houblon sur le mur du Roubion, planter un saule pleureur en bord du Roubion. Concernant la cour de l'école Pieter propose d'implanter des grimpantes contre le mur et d'implanter des structures pour les guider. Il propose également de faire réaliser des devis pour le dégoudronnage et la pose d'un autre revêtement. Il est remarqué que le coût peut être un frein.
- Romain a nettoyé les coupes du chemin du clos du Perier et demande s'il est prévu des emplois ?  
Le Maire signale que ce n'est pas la bonne saison, il vaut mieux boucher les trous au printemps.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 46.

Le prochain conseil municipal est fixé le jeudi 4 décembre 2025 à 20 h.